

Rémunération des enseignants spécialisés : une étape décisive vient d'être franchie

Après près de trois ans de négociations, le ministère vient d'arrêter la nouvelle architecture de la rémunération des enseignants qui exercent dans certains établissements, dispositifs et structures de l'enseignement spécialisé.

Satisfactions, regrets, combats à poursuivre, le SE-Unsa vous dit tout !

[En savoir plus](#)

Référents : indemnité à 2500€, c'est fait !

Lors du Comité technique ministériel du 8 mars, le décret qui institue une Indemnité de mission particulière (IMP) pour les référents handicap a été adopté avec le soutien du SE-Unsa. Elle passera de 930 € à 2500 €.

[Lire la suite](#)

Rased : une étude peu convaincante

Cette étude, faite à partir de données dépassées recueillies dans un contexte qui n'a plus rien à voir avec celui actuel ne montre rien de probant. Tout au plus elle fait des constats, non expliqués en utilisant des outils dont on ne sait pas s'ils sont pertinents. Cela n'est vraiment pas à la hauteur des enjeux d'une école inclusive !

[En savoir plus](#)

Psy : les modalités d'entrée dans le corps sont publiées

Les modalités d'entrée dans ce nouveau corps viennent d'être précisées au **BO n°9 du 2 mars 2017**. Les services de l'administration - rectorats et inspections académiques - vont consulter les personnels concernés et assurer un suivi personnalisé.

[Savoir si vous pouvez postuler](#)

Dys : un livret passionnant de l'APAJH

Dyslexie, dyspraxie, dysgraphie... En tant qu'enseignants, nous sommes nombreux à être confrontés à ces troubles de l'apprentissage mais combien d'entre nous connaissent leurs origines, leurs mécanismes et les stratégies à adopter pour aider les élèves à les surmonter ? Dans son guide *Les troubles Dys*, la Fédération des APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés) propose des explications concrètes pour comprendre les Dys et des solutions pour favoriser l'apprentissage en milieu scolaire des élèves « Dys ».

[Télécharger ou commander gratuitement le guide](#)

Offre découverte : rejoignez le SE-Unsa !



Du 10 mars au 10 mai 2017, vous pouvez adhérer à tarif préférentiel (60 ou 80 euros selon le cas) au SE-Unsa. Si l'on ajoute le crédit d'impôt de 66 % pour les cotisations syndicales, il est facile et peu cher d'adhérer, dès aujourd'hui, au SE-Unsa (offre réservée aux seuls nouveaux adhérents). Vous pouvez adhérer en ligne en quelques clics seulement !

[Profiter de l'offre découverte](#)